

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE-PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

L'Association du Parc d'Activités de Gémenos « APAGE », régie par la loi de 1865, existe depuis la création du parc d'activités. Les 112 propriétaires sont tous adhérents. L'association recense également des cotisants volontaires, représentés par les locataires et les entreprises de la commune de Gémenos se situant en dehors de son périmètre. Au total, l'association regroupe, en 2021, 160 adhérents (dont 39 cotisants volontaires), chiffre en constante hausse.

A travers un programme varié d'animation et de communication, l'association œuvre à faciliter le développement des entreprises adhérentes sur les thèmes suivants :

- Le Développement Economique et l'Emploi :
- La gestion des déchets
- La sécurité et les risques :
- La signalétique :
- L'animation régulière d'un réseau d'entreprises :

Budget de l'Association

Le Budget prévisionnel global de l'association est de 142 139 euros pour l'année 2022, en légère baisse par rapport à l'exercice précédent (155 000 euros). Le montant des subventions publiques sollicitées s'élève à 54 000 euros, soit un tiers du budget total. L'association s'autofinance à hauteur de 40% du budget complété par la valorisation du bénévolat des chefs d'entreprises adhérents et de leurs salariés. L'association sollicite le Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole à hauteur de 15 000 euros.

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Apage à hauteur de 10 000 euros pour l'exercice 2022, à l'instar de l'exercice précédent, dans le cadre des actions menées au titre de la thématique Développement Economique.